

Cahier des charges pour la mise en œuvre du
Contrôle en Cours de Formation

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Accompagnement, Soins et Services à la Personne

Options A « A DOMICILE » et B « EN STRUCTURE »

Octobre 2015

PREAMBULE

Cet ensemble documentaire comprend des informations et des documents concernant la mise en œuvre du Contrôle en Cours de Formation (CCF) du **Baccalauréat Professionnel « Accompagnement, Soins et Services à la Personne » (ASSP)** dans chacune des deux options « à domicile » et « en structure ». Il est destiné aux équipes enseignantes pour les formations assurées dans l'académie d'AMIENS. Les élèves qui préparent le BCP ASSP en 3 ans, sous statut scolaire doivent passer différentes épreuves soit en fin de classe de Première ou au cours de la classe de Terminale. Les professeurs de Biotechnologies et/ou de Sciences et Techniques Médico-Sociales sont responsables des épreuves professionnelles du BCP ASSP dans le cadre du CCF.

Des professionnels sont associés à l'évaluation dans le cadre du CCF, soit en étant présent, soit en participant à la construction des situations d'évaluation.

A l'issue de la session 2014, les grilles d'évaluation utilisées dans le cadre des épreuves de CCF ont subi quelques ajustements. Je remercie particulièrement les professeurs qui se sont associés à ce travail. Par ailleurs, afin de poursuivre notre travail collaboratif avec l'Agence Régionale de Santé de Picardie, les modifications apportées à la grille E31 en Structure ont été validées dans le cadre d'un travail collaboratif.

Laurence GALLAND – IEN-ET SBSSA

Textes de référence du BCP ASSP

- ✓ Arrêté du 11 mai 2011
- ✓ Bulletin Officiel n°24 du 16 juin 2011 : Création du BAC PRO ASSP
- ✓ Arrêté du 24 juillet 2013 : Modifications

SOMMAIRE

1. Règlements d'examen du Bac ASSP dans chaque option.....	Page 4-5
2. Mise en parallèle année de formation - PFMP - épreuves en CCF – lieux.....	Page 6
3. Structure des évaluations des épreuves professionnelles en CCF.....	Page 7-13
4. La formation en milieu professionnel.....	Page 14-18
5. Organisation des évaluations par contrôle en cours de formation.....	Page 19-21

ANNEXES

- Sous-Epreuve E13 Conduite d'un projet d'accompagnement.....	Page 24-25
- Sous-Epreuve E31 Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile.....	Page 26-27
- Sous-Epreuve E32 Organisation d'interventions à domicile.....	Page 28-29
- Sous-Epreuve E33 Aménagement et équipement de l'espace privé.....	Page 30
- Dossier individuel du CCF option Domicile	Page 31
- Sous-Epreuve E31 Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure.....	Page 32-33
- Sous-Epreuve E32 Projet d'animation.....	Page 34-35
- Sous-Epreuve E33 Conduite d'action d'éducation à la santé.....	Page 36
- Dossier individuel du CCF option Structure.....	Page 37

1. Règlements d'examen du BCP Accompagnement Soins et Services à la Personne dans chaque option :

SPECIALITE Accompagnement, soins et services à la personne Option « à domicile »			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		7						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Conduite d'un projet d'accompagnement	U13	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
E2 : Épreuve technologique Analyse de situation(s) professionnelle(s)	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve professionnelle		10						
Sous-épreuve E31 : Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile	U31	4	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
Sous-épreuve E32 : Organisation d'interventions à domicile	U32	2	CCF		Ponctuel oral	2h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Aménagement et équipement de l'espace privé	U33	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34		Ponctuel écrit		Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention - santé - environnement	U35	1	Ponctuel écrit		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
E5 : épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique Sous - épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous - épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives Langue vivante	UF1		Ponctuel Oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min

SPECIALITE Accompagnement, soins et services à la personne Option « en structure »			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		7						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Conduite d'un projet d'accompagnement	U13	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
E2 : Épreuve technologique <i>Analyse de situation(s) professionnelle(s)</i>	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve professionnelle		10						
Sous-épreuve E31 : Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure	U31	4	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
Sous-épreuve E32 : Projet d'animation	U32	2	CCF		Ponctuel oral	2h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Conduite d'action d'éducation à la santé	U33	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit		Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention - santé -environnement	U35	1	Ponctuel écrit		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) Langue vivante	UF1		Ponctuel Oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min

2. Mise en parallèle année de formation - PFMP - épreuves en CCF - lieux :

Légende : MP : CCF en milieu professionnel CF : CCF en centre de formation grisée évaluation BEP

Classe	CCF	PFMP option « à domicile »		CCF	PFMP option « en structure »	
		Epreuves en CCF	Lieux		Epreuves en CCF	Lieux
2 ^{de} 6 sem.		PFMP-1- <i>découverte du milieu professionnel et des activités spécifiques du secteur</i>	- Structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées ; - structures d'accueil collectif de la petite enfance, écoles maternelles, crèches familiales.		PFMP-1- <i>découverte du milieu professionnel et des activités spécifiques du secteur</i>	- Structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées, - structures d'accueil collectif de la petite enfance, écoles maternelles.
	BEP EP1 MP fin 2 ^{de}	PFMP-2- Techniques de service à l'utilisateur - Services des repas et des collations ; - aide à la prise des repas ;		BEP EP1 MP fin 2 ^{de}	PFMP-2- Techniques de service à l'utilisateur - Services des repas et des collations ; - aide à la prise des repas ;	
1 ^{ère}	EP1 ^{CF}	- réalisation d'un plat destiné à un repas ou d'une collation ; - entretien du linge et/ou des locaux et/ou des équipements ;	Au moins 10 semaines dans le secteur de l'aide et/ou du maintien à domicile : - au domicile privé des personnes ; - en structures ou associations d'aide à domicile ; - en services de soins infirmiers à domicile.	EP1 ^{CF}	- réalisation d'une collation ; - réalisation d'un bio-nettoyage.	Au moins 10 semaines auprès d'adultes non autonomes. Etablissements de santé, publics ou privés dont établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation..., structures sociales ou médico-sociales, accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées, - structures d'accompagnement du jeune en situation de handicap. - selon le projet professionnel de l'élève école élémentaire auprès d'accompagnant du jeune en situation de handicap.
	EP2 ^{CF}	Soins hygiène et confort - soins d'hygiène chez l'enfant ; - habillage ou déshabillage ; - réfection d'un lit inoccupé.		EP2 ^{CF}	Soins hygiène et confort - soins d'hygiène chez l'enfant ; - habillage ou déshabillage ; - réfection d'un lit inoccupé.	
	BAC E31 MP à domicile fin de 1 ^{ère} ou tale	Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile - aide aux soins d'hygiène et de confort auprès d'une personne adulte ; - mobilisation et/ou installation de la personne ; - conception, préparation et service de repas et de collations ; - maintien de l'hygiène de l'environnement de la personne (locaux, matériel et équipements, linge) ; - surveillance de l'état de santé.		BAC E31 MP adultes non autonomes fin de 1 ^{ère} ou tale	Soins d'hygiène et de confort de services à la personne en structure - soins d'hygiène et de confort auprès d'adultes non autonomes ; - techniques de manutention ; - préparation et service de collations et distribution des repas ; - surveillance de l'état de santé ; - maintien de l'hygiène de l'environnement de la personne.	
	E33 CF à partir de dossier réalisé en MP fin première ou tale	Aménagement et équipement de l'espace privé - aménagement de l'espace de vie de la personne ; - choix et commande d'un équipement en lien avec l'aménagement proposé ; - suivi des contrats de location et de maintenance.		E32 MP ou CF fin de 1 ^{ère} ou tale	Projet d'animation conception et conduite de tout ou partie d'un projet d'animation et/ou d'activités collectives.	
T ^è	E13 CF dossier en MP	Conduite d'un projet d'accompagnement		E13 CF dossier en MP	Conduite d'un projet d'accompagnement	Les 12 dernières semaines, au moins, se déroulent en établissements de santé, en structures médico-sociales ou sociales, en structures d'accueil collectif de la petite enfance, en écoles maternelles et, selon le projet de l'élève peuvent se dérouler en écoles élémentaires. Arrêté du 24 juillet 2013
	U2 CF écrit	Analyse de situation professionnelle		U2 CF écrit	Analyse de situation professionnelle	
	U32 CF oral	Organisation d'intervention à domicile		U33 CF oral à partir de dossier réalisé en MP	Conduite d'action d'éducation à la santé - proposition de techniques ou outils pertinents pour analyser les besoins d'un public en matière d'éducation à la santé ; - action d'éducation à la santé en réponse aux besoins repérés ; - présentation et justification des supports utilisés ; - étapes de la mise en œuvre de l'action.	

**3. Structure des évaluations des épreuves professionnelles en Contrôle en Cours de Formation :
A. Sous-épreuve dont la définition est commune aux deux options**

Sous-épreuve E13 : Conduite d'un projet d'accompagnement Coefficient : 4	
Où ?	En centre de formation
Qui ?	Un professeur chargé des enseignements professionnels et technologiques concernés (STMS) et un professionnel (dans la mesure du possible).
Quand ?	En année terminale
Quoi ?	<p>- L'évaluation porte sur des compétences :</p> <p>C 1.2. Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires C 1. 2. 3 Rédiger, mettre en forme et diffuser un document professionnel C 1. 2. 4 Assurer une veille des documents professionnels C 3.2. Elaborer le projet individualisé, le projet de vie C 3.4 Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale C 3. 4.1 Choisir une ou des activités pour une personne, un groupe C 3. 4.2 <i>Favoriser l'accès aux apprentissages du jeune handicapé dans le cadre de son accompagnement (option « en structure » uniquement)</i> C 3. 4. 5 Conduire et évaluer une activité individuelle, (vie quotidienne, activité motrice, d'éveil, de maintien de l'autonomie, de loisirs)</p> <p>- Et l'ensemble des savoirs associés nécessaires à l'élaboration et la conduite d'un projet d'accompagnement et plus particulièrement sur ceux de :</p> <p>Sciences médico-sociales 2. 2 Le projet individualisé, projet de vie, projet personnalisé, projet d'accompagnement 2. 8 La relation personne aidante – personne aidée 3. 2 La communication écrite</p> <p>Techniques professionnelles et technologie associée - Animation – Education à la santé 1.1 <i>Apprentissages et handicap (option « En structure » uniquement)</i> 1.2 Conduites d'activités pour une personne</p>
Comment ?	<p>Une situation d'évaluation orale (définition commune aux deux options) Durée : 45 minutes L'épreuve s'organise en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation du dossier par le candidat (15 minutes maximum), - un entretien avec les membres de la commission d'évaluation (30 minutes). Au cours de cet entretien, le candidat est amené à justifier et à approfondir les éléments présentés dans le dossier. L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés en lien avec la situation décrite. <p>Ressources jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier que le candidat a élaboré au cours d'une PFMP d'une durée minimale de 4 semaines est déposé à une date fixée par l'établissement. Faire émarger l'élève lors de la remise du dossier pour éviter tout litige. Ce dossier est lu en amont de l'épreuve par au moins un des membres de jury. - L'attestation de la période de formation en milieu professionnel correspondante et la fiche d'appréciation, - La définition des épreuves, - La grille d'évaluation CCF E13. <p>Remarque : En l'absence du dossier produit par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé et la note « 0 » est attribuée à cette sous épreuve. Le dossier de l'élève n'est pas évalué en tant que tel, il s'agit d'un document support pour l'entretien.</p>
Pourquoi ?	<p>Il s'agit de vérifier que le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier et d'analyser les besoins et attentes de la personne ; - de présenter et justifier le projet d'accompagnement élaboré ; - de décrire des actions d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et/ou des activités de maintien de la vie relationnelle et sociale en adéquation avec les besoins répertoriés et en lien avec le secteur professionnel concerné ; - de se placer dans une posture professionnelle, dans le respect de ses limites de compétences.

B. Sous-épreuves spécifiques de l'option « à domicile »

Sous-épreuve E31 : Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile	
Coefficient : 4	
Où ?	Au cours de la période de formation en milieu professionnel à domicile d'une durée d'au moins quatre semaines
Qui ?	Le tuteur observe sur l'ensemble de la période et évalue. La proposition de note est établie conjointement par le tuteur et un enseignant d'enseignement professionnel.
Quand ?	En fin de classe de première ou au cours de la classe de terminale
Quoi ?	<p>- L'évaluation permet d'évaluer tout ou partie des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> C 1.1 Accueillir, communiquer avec la personne, sa famille, son entourage C 1.2 Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires <ul style="list-style-type: none"> C 1.2.1 Recueillir, sélectionner et ordonner les informations C 1.2.5 Transmettre les informations pour assurer la continuité de l'accompagnement C 1.2.8 Intervenir en tant que représentant du service lors de réunions C 2.1 Organiser le travail en équipe professionnelle <ul style="list-style-type: none"> C 2.1.2 Planifier ses activités de travail C 2.2 Participer à la formation et à l'encadrement de stagiaires - Accueillir de nouveaux agents, des bénévoles C 2.3 Participer au contrôle et à la gestion de la qualité (sauf C2.3.5) C 2.4 Gérer les stocks et les matériels <ul style="list-style-type: none"> C 2.4.1 Evaluer les besoins en produits et matériels C 3.1 Assurer l'hygiène de l'environnement de la personne <ul style="list-style-type: none"> C 3.1.1 Mettre en œuvre des techniques de nettoyage C 3.1.3 Mettre en œuvre des techniques d'entretien du linge C 3.1.4 Surveiller et maintenir l'état de fonctionnement du lit, des aides techniques, surveiller l'état de fonctionnement des dispositifs médicaux C 3.3 Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation <ul style="list-style-type: none"> C 3.3.1 Aider à la réalisation de soins d'hygiène corporelle de l'adulte C 3.3.3 Réaliser la toilette de l'enfant C 3.3.4 Aider à l'habillage et au déshabillage C 3.3.5. 1 Assurer la réfection d'un lit inoccupé C 3.3.6 Installer ou aider à mobiliser une personne pour le repos, les déplacements, des activités C 3.5 Surveiller l'état de santé de la personne et intervenir en conséquence <ul style="list-style-type: none"> C 3.5.1 Observer le comportement relationnel et social, les attitudes de la personne C 3.5.2 Identifier les signes de détresse, de douleur et les anomalies C 3.5.4 Aider à la prise de médicaments C 3.5.5 Evaluer le caractère urgent d'une situation, agir en conséquence C 3.6 Concevoir et préparer des collations, des repas équilibrés conformes à un régime et aider à la prise des repas <ul style="list-style-type: none"> C 3.6.1 Concevoir des repas C 3.6.2 Préparer des repas C 3.6.3 Préparer des collations C 3.6.4 Distribuer des collations ou des repas C 3.6.6 Aider à la prise des repas C 3.6.7 Conserver des aliments, des préparations culinaires <p>Et s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés nécessaires aux services aux usagers, aux soins d'hygiène et de confort, et plus particulièrement ceux relatifs aux :</p> <p>Techniques professionnelles et technologie associée - Services à l'utilisateur Techniques professionnelles et technologie associée - Ergonomie - Soins</p> <p><u>Remarque</u> : L'attention est portée sur C3.1 ; C3.3 ; C3.5. Le niveau satisfaisant est attendu pour obtenir la moyenne sur 20.</p>
Comment ?	<p>Une situation d'évaluation est réalisée sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel, elle porte sur des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'aide aux soins d'hygiène et de confort auprès d'une personne adulte ; - de mobilisation et/ou d'installation de la personne ; - de conception, de préparation et service de repas et de collations ; - de maintien de l'hygiène de l'environnement de la personne (locaux, matériel et équipements, linge). <p>Ces activités doivent permettre d'évaluer les compétences d'organisation, de communication et de gestion de la qualité.</p> <p>Ressources jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des épreuves, - Grille d'évaluation CCF E31
Pourquoi ?	Elle permet d'évaluer les compétences mises en œuvre dans l'accompagnement des actes de la vie quotidienne au domicile.

Sous-épreuve E32 : Organisation d'intervention à domicile Coefficient : 2	
Où ?	En centre de formation
Qui ?	Le professeur d'enseignement professionnel concerné et un professionnel (dans la mesure du possible)
Quand ?	Au cours de la classe de terminale
Quoi ?	<p>- Elle permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :</p> <p>C 1 2 Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires C 1. 2. 2 Choisir et utiliser l'outil de communication C 1. 2. 6 Préparer une réunion de travail C 1. 2. 7 Animer une réunion de travail</p> <p>C 2 1 Organiser le travail en équipe professionnelle C 2. 1. 1 S'inscrire dans une équipe pluri professionnelle C 2. 1. 3 Etablir le planning de travail et des activités des membres d'une équipe C 2. 1. 4 Participer à l'évaluation des personnels C 2. 1. 5 Identifier les besoins de formation des personnels d'une équipe 3 -8 Gérer des documents de la vie quotidienne</p> <p>La sous-épreuve s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés nécessaires à l'organisation d'une intervention à domicile et plus particulièrement sur ceux de :</p> <p>Sciences médico-sociales 2. 3 Les services à domicile 2. 4 Les notions de droit 2. 7 Le travail en équipe, la gestion d'équipe, le tutorat 3 Communication professionnelle et interprofessionnelle</p> <p>Techniques professionnelles et technologie associée – Animation – Education à la santé 2. Animation de réunions de travail</p> <p>Techniques professionnelles et technologie associée – Services à l'utilisateur 3.3 Gestion des documents</p>
Comment ?	<p>Une situation d'évaluation orale : Durée : 2 heures Préparation : 1h30 Exposé et entretien : 30 minutes</p> <p>A partir d'une situation empruntée au secteur de l'aide à domicile, précisant le contexte professionnel (nombre et caractéristiques des personnes à aider, caractéristiques des membres de l'équipe à gérer, activités à réaliser, ...), le candidat doit :</p> <p>Dans le cadre de la gestion d'une équipe restreinte</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser l'intervention des membres de l'équipe et justifier ses choix ; - organiser une réunion sur un thème donné et en lien avec la situation ; <p>Dans le cadre d'une intervention à domicile,</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer des documents de la vie quotidienne pour cette personne (élaboration d'échéancier, suivi des démarches ...) <p>L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés en lien avec la situation décrite.</p> <p>Ressources jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition de l'épreuve, - sujets, - grille d'évaluation CCF E32.
Pourquoi ?	<p>La sous-épreuve permet d'évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des compétences mises en œuvre lors de l'organisation des interventions à domicile, de la préparation et animation d'une réunion ; - des compétences mises en œuvre lors d'une intervention à domicile, gestion des documents de la vie quotidienne.

Sous-épreuve E33 : Aménagement et équipement de l'espace privé	
Coefficient : 2	
Où ?	En centre de formation
Qui ?	Deux membres : Un enseignant de la spécialité et un professionnel (dans la mesure du possible)
Quand ?	En fin de première ou terminale selon la période de PFMP à domicile (la date est déterminée par l'établissement)
Quoi ?	<p>La sous-épreuve doit permettre de vérifier que le candidat est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer et justifier un aménagement de l'espace de vie de la personne ; - choisir et commander un équipement en lien avec l'aménagement proposé ; - assurer le suivi des contrats de location et de maintenance. <p>L'évaluation porte sur <u>des compétences</u> :</p> <p>C 2. 4 Gérer les stocks et les matériels C 2. 4. 2 Planifier les achats en fonction des inventaires des produits et/ou de la vétusté, des matériels en réserve C 2. 4. 3 Rédiger un bon de commande et assurer le suivi des commandes C 2. 4. 4 Assurer le suivi des contrats de location, de maintenance C 3. 3 Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation C 3. 3. 8 Proposer des aménagements d'espaces pour favoriser l'autonomie et prévenir les accidents</p> <p>et l'ensemble des <u>savoirs associés</u> nécessaires à l'aménagement des espaces et plus particulièrement sur ceux de :</p> <p><i>Techniques professionnelles et technologies associées – Ergonomie – Soins</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 3.2.14 Matériels d'aide à la mobilisation, aux déplacements <p><i>Techniques professionnelles et technologies associées – Services à l'usager</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.7.1 Facteurs d'hygiène et de confort • 1.7.2 Agencement et équipement des locaux pour l'accessibilité et la sécurité
Comment ?	<p>Une situation d'évaluation orale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat produit un dossier qui est déposé dans l'établissement à une date fixée par le chef d'établissement. Faire émarger l'élève lors de la remise du dossier pour éviter tout litige. Le dossier est lu en amont de l'épreuve par au moins un des membres de jury. <p>- Organisation de la présentation orale : Durée : 30 minutes</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 minutes : présentation du dossier rédigé par le candidat qui peut s'appuyer sur des outils de communication (vidéoprojecteur...) - 20 minutes : entretien conduit par le jury sur la justification des choix retenus par le candidat et permet de vérifier la maîtrise des savoirs associés. <p>Ressources jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des épreuves, - Dossiers des candidats : <p>Cette sous-épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat, au cours de sa formation en milieu professionnel ou de son expérience professionnelle dans le secteur d'activités.</p> <p>Le dossier de 10 à 15 pages présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contexte humain et matériel ; - une proposition d'aménagement justifiée de l'espace de vie, illustrée par des plans ; - un choix d'équipement(s) justifié en fonction du contexte ; - des documents liés aux commandes ; - des documents de location et de suivi de maintenance des équipements ; - Grille d'évaluation CCF E33. <p>Remarque :</p> <p>En absence du dossier produit par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé et la note « 0 » est attribuée à cette sous épreuve.</p> <p>Le dossier de l'élève n'est pas évalué en tant que tel, il s'agit d'un document support pour l'entretien.</p>
Pourquoi ?	<p>La sous-épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences mises en œuvre dans le secteur de l'aide à domicile pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement d'un espace en vue du maintien de l'autonomie de la ou des personnes qui l'occupent et de la sécurisation ; - du suivi des commandes, des contrats de location et/ ou maintenance de matériels et/ou d'équipements.

C. Sous-épreuves spécifiques de l'option « en structure »

Sous-épreuve E31 : Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure Coefficient : 4	
Où ?	Au cours de la période de formation en milieu professionnel auprès d'adultes non autonomes d'une durée d'au moins quatre semaines
Qui ?	Le tuteur observe sur l'ensemble de la période et évalue La proposition de note est établie conjointement par le tuteur et un enseignant d'enseignement professionnel.
Quand ?	En fin de classe de première ou au cours de la classe de terminale
Quoi ?	<p>- L'évaluation permet d'évaluer tout ou partie des compétences :</p> <p>C 1.2 Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires C 1.2.1 Recueillir, sélectionner et ordonner les informations C 1.2.5 Transmettre les informations pour assurer la continuité de l'accompagnement C 1.2.8 Intervenir en tant que représentant du service lors de réunions</p> <p>C 2.1 Organiser le travail en équipe professionnelle C 2.1.1 S'inscrire dans une équipe pluri professionnelle C 2.1.2 Planifier ses activités de travail</p> <p>C 2.2 Participer à la formation et à l'encadrement de stagiaires. Accueillir de nouveaux agents, des bénévoles</p> <p>C 2.3 Participer au contrôle et à la gestion de la qualité</p> <p>C 2.4 Gérer les stocks et les matériels C 2.4.1 Evaluer les besoins en produits et matériels C 2.4.2 Planifier les achats en fonction des inventaires des produits et/ou de la vétusté, des matériels en réserve C 2.4.3 Rédiger un bon de commande et assurer le suivi des commandes</p> <p>C 3.1 Assurer l'hygiène de l'environnement de la personne C 3.1.2 Mettre en œuvre des techniques de bio nettoyage C 3.1.4 Surveiller et maintenir l'état de fonctionnement du lit, des aides techniques, surveiller l'état de fonctionnement des dispositifs médicaux C 3.1.5 Préparer les matériels en vue de la stérilisation C 3.1.6 Assurer le tri et l'acheminement du linge, des matériels et des déchets</p> <p>C 3.3 Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation (sauf C338)</p> <p>C 3.5 Surveiller l'état de santé de la personne et intervenir en conséquence</p> <p>C 3.6 Préparer des collations, distribuer des repas équilibrés conformes à un régime et aider à la prise des repas C 3.6.3 Préparer des collations C 3.6.4 Distribuer des collations ou des repas C 3.6.5 Organiser la distribution C 3.6.6 Aider à la prise des repas</p> <p>- Et s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés nécessaires aux soins d'hygiène et de confort, aux services aux usagers et plus particulièrement à ceux de : <i>Techniques professionnelles et technologie associée - Ergonomie - Soins</i> <i>Techniques professionnelles et technologie associée - Services à l'usager</i></p> <p><u>Remarque</u> : L'attention est portée sur C3.1 ; C3.3 ; C3.5. Le niveau satisfaisant est attendu pour obtenir la moyenne sur 20.</p>
Comment ?	<p>Une situation d'évaluation est réalisée sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel, elle porte sur des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de soins d'hygiène et de confort auprès d'adultes non autonomes ; - de techniques de manutention ; - de préparation et service de collations et distribution des repas ; - de surveillance de l'état de santé ; - de maintien de l'hygiène de l'environnement de la personne. <p>Ces activités doivent permettre d'évaluer les compétences d'organisation, de communication et de gestion de la qualité.</p> <p>Ressources jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des épreuves, - Grille d'évaluation CCF E31 structure.
Pourquoi ?	Elle permet d'évaluer les compétences mises en œuvre en milieu professionnel lors de soins d'hygiène et de confort auprès de personnes non autonomes, de préparation et service de collations, de distribution de repas.

Sous-épreuve E32 : Projet d'animation Coefficient : 2	
Où ?	Au cours d'une des périodes de formation en milieu professionnel (établissement de santé ou structure médico-sociale) d'une durée d'au moins quatre semaines
Qui ?	Le tuteur La proposition de note est établie conjointement par le tuteur et un enseignant d'enseignement professionnel.
Quand ?	En fin de première ou en terminale
Quoi ?	<p>- Elle permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :</p> <p>C 1.1 Accueillir, communiquer avec la personne, sa famille, son entourage C 3.4 Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale. C 3.4.3 Concevoir un projet d'animation C 3.4.4 Conduire et évaluer un projet d'animation C 3.4.6 Conduire et évaluer une activité collective (vie quotidienne, activité motrice, d'éveil, de maintien de l'autonomie, de loisirs)</p> <p>La sous-épreuve s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés nécessaires à la conduite d'un projet d'animation ou d'une activité collective et plus particulièrement ceux relatifs aux :</p> <p>Techniques professionnelles et technologie associée - Animation – Education à la santé :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.2 Conduite d'activités pour une personne ou un groupe 1.3 Projet d'animation 1.4 Conduite d'animation <p>Sciences médico-sociales :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Communication professionnelle et interprofessionnelle
Comment ?	<p>Une situation d'évaluation observée par le tuteur de la période de formation en milieu professionnel, qui porte sur la conception et la conduite de tout ou partie d'un projet d'animation et/ou d'activités collectives.</p> <p>Ressources jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition de l'épreuve - grille d'évaluation CCF E32 structure
Pourquoi ?	La sous-épreuve permet d'évaluer les compétences mises en œuvre lors de la conception, la conduite et l'évaluation d'un projet d'animation ou d'une activité collective. Ce projet ou cette activité peuvent être conduits auprès de différents publics : enfants (structure de la petite enfance), personnes en situation de handicap, personnes âgées.

Sous-épreuve E33 : Conduite d'action d'éducation à la santé	
Coefficient : 2	
Où ?	En centre de formation
Qui ?	Le professeur d'enseignement professionnel concerné et un professionnel (dans la mesure du possible)
Quand ?	Au cours de la classe de terminale
Quoi ?	<p>Elle permet d'évaluer les compétences suivantes :</p> <p>C 1.2 Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires C 1. 2. 2 Choisir et utiliser l'outil de communication</p> <p>C 3.7 Conduire des actions d'éducation à la santé C 3. 7. 1 Repérer les besoins d'un public sur des aspects simples de santé C 3. 7. 2 Repérer les dispositifs en éducation à la santé C 3. 7. 3 Concevoir ou participer à l'élaboration de supports ou d'outils pédagogiques dans le cadre d'une action ou d'un projet C 3. 7. 4 Concevoir et mettre en œuvre des actions individuelles ou collectives de promotion de la santé.</p> <p>La sous-épreuve s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés nécessaires à la mise en place d'une éducation à la santé et plus particulièrement :</p> <p>Biologie et microbiologie appliquées Les éléments de physiopathologie inclus dans les différents chapitres. 7.5 La contraception</p> <p>Nutrition 3. Régimes alimentaires 4. Comportements et habitudes alimentaires</p> <p>Sciences médico-sociales 1. 1 La politique de santé publique : principaux axes de la politique nationale de santé (campagnes, plans nationaux...), risques sanitaires, concept de santé, notion de prévention 1. 4 L'adolescent – Conduites à risques 3. 2 La communication écrite 3. 3 La communication visuelle</p> <p>Techniques professionnelles et technologie associée – Animation – Education à la santé 6. Conduites d'actions d'éducation à la santé, promotion de la santé</p> <p>La sous-épreuve doit permettre de vérifier que le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de proposer des techniques ou outils pertinents pour analyser les besoins d'un public en matière d'éducation à la santé ; - de retenir une action d'éducation à la santé en réponse aux besoins repérés ; - de présenter et justifier le/ou les supports utilisés ; - de développer les étapes de la mise en œuvre de l'action.
Comment ?	<p>Une situation d'évaluation orale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat produit un dossier qui est déposé dans l'établissement à une date fixée par le chef d'établissement. Faire émarger l'élève lors de la remise du dossier pour éviter tout litige. - Le dossier est lu en amont de l'épreuve par au moins un des membres de jury. - Organisation de la présentation orale : Durée : 30 minutes <ul style="list-style-type: none"> - 10 minutes : présentation du dossier rédigé par le candidat qui peut s'appuyer sur des outils de communication (vidéoprojecteur...) - 20 minutes : entretien conduit par le jury sur la justification des choix retenus par le candidat et permet de vérifier la maîtrise des savoirs associés. <p>Ressources jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des épreuves, - Dossiers des candidats : <p>Cette sous-épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat, au cours de sa formation ou de son expérience professionnelle dans le secteur d'activités. Ce dossier doit s'appuyer sur des actions menées individuellement ou collectivement.</p> <p>Le dossier, de 10 à 15 pages, annexes non comprises, présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la justification de la thématique retenue en lien avec des besoins repérés d'un public, - l'action d'éducation à la santé retenue, - un support retenu pour cette action, - les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'action. <p>- Grille d'évaluation CCF E33 structure</p> <p>Remarque : En absence du dossier produit par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé et la note « 0 » est attribuée à cette sous épreuve. Le dossier de l'élève n'est pas évalué en tant que tel, il s'agit d'un document support pour l'entretien.</p>
Pourquoi ?	La sous-épreuve permet d'évaluer les compétences mises en œuvre lors de la conduite d'une action d'éducation à la santé, au cours de sa formation en centre de formation ou en période de formation en milieu professionnel.

4. La formation en milieu professionnel :

La formation sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel prévoit 22 semaines de formation en milieu professionnel.

La répartition annuelle de ces périodes relève de l'autonomie des établissements. Cependant la durée globale de la PFMP ne peut être partagée en plus de 6 périodes et la durée de chaque période ne peut être inférieure à 3 semaines.

La durée de la PFMP nécessaire pour l'évaluation de l'épreuve pratique en entreprise du diplôme intermédiaire (BEP ASSP) est de 6 semaines, incluses dans les 22 semaines prévues pour le baccalauréat professionnel.

Pour les candidats positionnés par décision du recteur (articles D337-62 à D337-65 du code de l'éducation), la durée minimale de la formation en milieu professionnel est de :

- 12 semaines pour les candidats de la voie scolaire ;
- 10 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP ou d'une seconde générale ou technologique par exemple) la durée est ramenée à 16 semaines.

Les périodes de formation en entreprise doivent faire l'objet d'une planification préalable visant à assurer la cohérence et la complémentarité de la formation. Leur **exploitation est indispensable** dans l'élaboration de la progression.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil. Cette convention est établie conformément à celle définie par la note de service N°2008-176 du 24-12-2008 (**BOEN N°2 du 8 janvier 2009**).

A. Objectifs généraux de la formation en milieu professionnel

Les périodes de formation en entreprise permettent à l'élève :

- de développer des capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel ;
- de mettre en œuvre des compétences et mobiliser les savoirs étudiés en formation et d'acquérir des compétences en situation professionnelle et en présence d'usagers ;
- de développer des compétences de communication ;
- de s'insérer dans des équipes de travail pluri professionnelles ;
- de découvrir différents milieux de travail du secteur social et médico-social et de l'aide à domicile et d'en appréhender l'organisation et les contraintes.

Conformément à la législation en vigueur, les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination et aux autres exigences relatives à la prévention des risques professionnels du secteur. Il est important que cette information soit faite aux familles en amont par exemple lors des journées portes ouvertes ou lors de l'inscription du jeune dans la formation.

L'arrêté du 24 juillet 2013 modifie l'arrêté du 11 mai 2011

Article 1 - L'annexe II, Périodes de formation en milieu professionnel, « option en structure » - Organisation de la période de formation en milieu professionnel dans les différentes voies - voie scolaire, de l'arrêté du 11 mai 2011 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de : « Les douze dernières semaines, au moins, se déroulent en établissements de santé, en structures médicosociales et, selon le projet professionnel de l'élève, peuvent se dérouler en écoles élémentaires. »,

lire : « Les douze dernières semaines, au moins, se déroulent en établissements de santé, en structures médicosociales ou sociales, en structures d'accueil collectif de la petite enfance, en écoles maternelles et, selon le projet professionnel de l'élève, peuvent se dérouler en écoles élémentaires. »

Article 2 - À l'annexe IV du même arrêté, la définition de la sous-épreuve E33 « conduite d'action d'éducation à la santé » de l'option « en structure » est modifiée comme suit :

Au lieu de : « Cette sous-épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat, au cours de sa formation en milieu professionnel ou de son expérience professionnelle dans le secteur d'activité ; il doit s'appuyer sur des actions menées individuellement ou collectivement. »,

lire : « Cette sous-épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat, au cours de sa formation ou de son expérience professionnelle dans le secteur d'activité ; il doit s'appuyer sur des actions menées individuellement ou collectivement. »

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

B. Rappels sur l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel

- La durée de la formation en milieu professionnel est de **22 semaines**, incluant la durée nécessaire à la validation du diplôme de niveau V.
- Les 22 semaines sont réparties sur les **trois années de formation**.
- Cette durée ne peut être fractionnée en plus de **six périodes**, la durée de chaque période ne pouvant être inférieure à trois semaines.
- Ces périodes doivent faire l'objet d'une planification par l'équipe pédagogique afin d'assurer la cohérence de la formation.
- **Six semaines** sont effectuées en classe de seconde : elles sont le support d'une partie de l'épreuve EP1 du BEP diplôme intermédiaire.
- **Seize semaines** sont réparties en première et terminale dont huit semaines minimum en année terminale.
- **Pour l'option Domicile :**
Dix semaines, au moins, se déroulent dans le secteur de l'aide et/ou du maintien à domicile et servent de support aux évaluations des épreuves E13 et E3 du baccalauréat professionnel.

L'horaire hebdomadaire doit être d'au moins 27 heures (mais ne pas dépasser les 35 heures). Il est également possible de compléter le temps de formation par des activités sur l'organisation d'interventions à domicile « gestion d'équipe ».

Les élèves en Baccalauréat Professionnel ASSP option Domicile réalisent des Périodes de Formation en Milieu Professionnel dans des structures d'aide à domicile. Dans ce cadre, ils accompagnent des personnes « itinérantes » et sont transportés dans le véhicule du tuteur. *« Conformément à la loi de 1985, les élèves transportés seront couverts par l'assurance du véhicule du tuteur du stage. Il faut cependant que ce mode de transport soit clairement indiqué dans la convention afin que les parents en soient informés lorsqu'ils signeront ladite convention ».*

- **Pour l'option Structure :**
Les douze dernières semaines, au moins, se déroulent en établissements de santé, en structures médico-sociales ou sociales, en structures d'accueil collectif de la petite enfance, en écoles maternelles et, selon le projet professionnel de l'élève, peuvent se dérouler en écoles élémentaires (CLIS, avec AVS et PAI).
Une attention particulière de la part de l'équipe pédagogique doit être portée sur le choix de la dernière PFMP de Terminale, celle-ci doit être en lien avec le projet professionnel de l'élève. Si une PFMP se déroule en école maternelle en classe terminale, il est nécessaire de mesurer la valeur ajoutée et la montée en compétence pour l'élève.

Sur les seize semaines, **dix semaines au moins** doivent se dérouler auprès d'adultes non autonomes. Les douze dernières semaines servent de support aux évaluations des épreuves E13 et E3 du Baccalauréat professionnel.

↳ Les PFMP en baccalauréat professionnel ASSP en option « en structure »

Niveau	PFMP	OBLIGATION	LIEUX POSSIBLES	Epreuves en lien avec les PFMP	
				En PFMP	DOSSIER
Classe de Seconde	N°1	6 semaines en seconde	1-Structures médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées 2-Structures sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées 4-Structures d'accueil de la petite enfance		
	N°2			EP1 (BEP)	
Classe de Première	N°3	10 semaines auprès d'adultes non autonomes	1-2-4 3-Etablissements de santé, de rééducation et de réadaptation 5- <u>Ecole élémentaire</u> auprès de jeunes en situation de handicap		
	N°4			E31 ou E32	E33
Classe de Terminale	N°5	8 semaines minimum de PFMP en terminale	1-2-3-4 et 5 Le choix du dernier lieu de PFMP en terminale prendra en compte le projet professionnel de l'élève.	E31 ou E32	E33 ou E13
	N°6			E31 ou E32	E33 ou E13

Remarque : Les 12 dernières semaines, au moins, se déroulent en établissements de santé, en structures médico-sociales ou sociales, en structures d'accueil collectif de la petite enfance, en écoles maternelles et, selon le projet de l'élèves peuvent se dérouler en écoles élémentaires. Arrêté du 24 juillet 2013

	Lieux de PFMP
1	Etablissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Maison d'accueil spécialisée (MAS) Foyer d'accueil médicalisé Services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD)
2	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA, foyer logement – résidences services) Centre de réadaptation Etablissement et service d'aide par le travail Entreprises adaptées Unité localisée pour l'inclusion scolaire Institut médico-éducatif (IMP ou IMPRO) Centre d'accueil médico-psychologique pour adolescents
3	Hôpital de jour, Cliniques Centre Hospitalier (CHR, CHU) Etablissement de rééducation fonctionnelle Unités de soins de longue durée (USLD)
4	Crèches, halte-garderie, jardins d'enfants, crèches parentales, écoles maternelles
5	Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS)

Epreuves en lien avec les PFMP
EP 1 : Techniques de services à l'utilisateur
E 13 : Conduite d'un projet d'accompagnement (dossier)
E 31 : Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne non autonome
E 32 : Projet d'animation
E 33 : Conduite d'action éducative à la santé (dossier)

↳ Les PFMP en baccalauréat professionnel ASSP en option « à Domicile »

<u>Niveau</u>	<u>PFMP</u>	<u>OBLIGATION</u>	<u>LIEUX POSSIBLES</u>	<u>Epreuves en lien avec les PFMP</u>	
				<u>En PFMP</u>	<u>DOSSIER</u>
<u>Classe de Seconde</u>	N°1	6 semaines en seconde	2- Structures médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. 4-Structures d'accueil de la petite enfance		
	N°2			EP1 (BEP)	
<u>Classe de Première</u>	N°3	10 semaines minimum à domicile	1-Structures ou associations d'aide à domicile. 2-... 3-Structures sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées. 4-.... 5-Services de soins infirmiers à domicile		
	N°4			E31	E33
<u>Classe de Terminale</u>	N°5	8 semaines minimum de PFMP en terminale	1-2-3-5 <i>Pas de PFMP possible en structures d'accueil de la petite enfance.</i>	E31	E33 ou E13
	N°6			E31	E33 ou E13
			1-2-3-4-5 Le choix du dernier lieu de PFMP en terminale prendra en compte le projet professionnel de l'élève.		

	<u>Lieux de PFMP</u>
1.	Associations d'aide à domicile, entreprises d'aide à domicile à but lucratif, CCAS
2.	Etablissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Maison d'accueil spécialisée (MAS) Foyer d'accueil médicalisé Services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD)
3.	Etablissement d'accueil pour personnes âgées EHPA Foyer logement – Résidences services Centre de réadaptation Etablissement et service d'aide par le travail Entreprises adaptées Unité localisée pour l'inclusion scolaire Institut médico-éducatif (IMP ou IMPRO) Centre d'accueil médico-psychologique pour adolescents
4.	Crèches, halte-garderie, jardins d'enfants, crèches familiales. Ecoles maternelles
5.	Services de soins infirmiers à domicile

<u>Epreuves en lien avec les PFMP</u>
EP 1 : Techniques de services à l'utilisateur
E 13 : Conduite d'un projet d'accompagnement (dossier)
E 31 : Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne à domicile
E 33 : Aménagement et équipement de l'espace privé

C. Suivi et évaluation de la formation en milieu professionnel

L'ensemble de l'équipe pédagogique doit être associé à l'encadrement des périodes en entreprise (*Circulaire n° 2000-095 du 26-6-2000 « Encadrement des périodes en entreprise – formations professionnelles de niveaux V et IV des lycées » - BOEN n°25 du 29 juin 2000*).

En revanche, seuls les professeurs de techniques professionnelles du secteur sont autorisés à réaliser les évaluations certificatives.

Conformément à la définition des épreuves, des situations d'évaluation par contrôle en cours de formation sont évaluées à l'issue d'une des périodes de formation en milieu professionnel réalisée en classe de première ou de terminale.

☞ Pour l'épreuve E31 des deux options « à domicile » et « en structure », la situation d'évaluation prend en compte la totalité de la PFMP pendant laquelle le tuteur observe le stagiaire sur les différentes activités réalisées spécifiques de l'épreuve.

☞ Pour l'épreuve E32 de l'option « en structure », l'observation et l'évaluation ne portent que sur la conception et la conduite de tout ou partie d'un projet d'animation et/ou d'activités collectives.

En fin de période, en présence d'un des professeurs du domaine professionnel le tuteur positionne les résultats sur la grille d'évaluation académique correspondant à la nature de l'évaluation, fournie par l'établissement de formation. La note qui sera proposée au jury est arrêtée conjointement. Elle n'est pas communiquée au candidat.

D. Absence des élèves lors des PFMP

Durant la formation *A l'issue d'une PFMP, l'élève a été absent.*

☞ L'absence de l'élève relève d'un cas de force majeure

A l'initiative de l'établissement et dans la mesure du possible, un **rattrapage** sur les vacances scolaires peut être proposé à l'élève, sous réserve de l'organisation d'un suivi pédagogique, des évaluations réglementaires, de la conformité aux dispositions administratives et en matière d'assurance.

Le rattrapage a pour but de rétablir la conformité de l'élève absent sur des périodes initialement prévues à la réglementation des périodes de formation en entreprise exigée pour se présenter à l'examen. Il trouve également sa justification dans le fait de préserver les chances de réussite à l'examen de l'élève, en lui assurant la totalité de sa formation en entreprise et en le plaçant dans les conditions les plus favorables pour la validation des acquis correspondant à l'épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel.

La **durée du rattrapage** n'est pas obligatoirement égale à la durée totale de l'absence :

- Elle est appréciée par l'équipe pédagogique en fonction d'un positionnement de l'élève (relevé des acquis).
- La période manquante fera l'objet d'une **demande de dérogation**.

☞ L'absence de l'élève ne relève pas d'un cas de force majeure

Cette absence représente un manquement au règlement intérieur et doit donc faire l'objet d'une **procédure disciplinaire** pour manque d'assiduité aux obligations scolaires.

Un **rattrapage** peut toutefois être proposé selon les modalités définies ci-dessus et fondé sur une étude de la situation de l'élève par l'équipe pédagogique et le Chef d'établissement.

Ce rattrapage doit être complet (équivalent à la durée d'absence).

À l'issue de la formation, et d'éventuels rattrapages mis en place *L'élève n'a pas effectué la totalité de la durée réglementaire des PFMP.*

☞ Dès la fin de la dernière période de formation en entreprise, une **demande de dérogation** doit être adressée au Recteur par le candidat, sous couvert du Chef d'établissement, à l'attention de la DEC (Division des Examens et Concours).

Pièces à joindre : courrier du candidat, justificatifs du candidat, avis de l'équipe pédagogique (conformité à la réglementation des PFMP en termes de durée et de validation des acquis correspondant à l'épreuve) et du Chef d'établissement.

5. Organisation des évaluations par contrôle en cours de formation

Dans le baccalauréat professionnel ASSP, les évaluations sont organisées soit en milieu professionnel soit en centre de formation à travers une interrogation orale qui s'appuie sur un dossier élaboré par le candidat et dans l'option à domicile une situation proposée.

Options du bac ASSP	Sous-épreuves	Lieu et forme
A domicile et en structure	E13 Conduite d'un projet d'accompagnement	Centre de formation : Oral à partir d'un dossier
A domicile	E31 Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile	PFMP
	E32 Organisation d'interventions à domicile	Centre de formation : Oral à partir d'un sujet
	E33 Aménagement et équipement de l'espace privé	Centre de formation : Oral à partir d'un dossier
En structure	E31 Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure	PFMP
	E32 Projet d'animation	PFMP
	E33 Conduite d'action d'éducation à la santé	Centre de formation : Oral à partir d'un dossier

A. Organisation du contrôle en cours de formation en centre de formation

Le CCF est un mode de validation de compétences terminales par sondages à travers lesquels toutes les compétences ne sont pas nécessairement évaluées. Les phases d'évaluation sont réalisées par le professeur qui a en responsabilité les enseignements, elles interviennent à différents moments du cycle pour chacun des élèves d'un groupe et s'intègrent dans le processus de formation. Rappel des généralités sur le Contrôle en Cours de Formation (note de service n° 92.329 du 9 novembre 1992 (BO n°44 du 19/11/92).

Des compléments d'information concernant la mise en œuvre du CCF sont en ligne sur le site EDUSCOL : <http://eduscol.education.fr/cid47722/une-modalite-d-evaluation-certificative-adaptee-aux-specificites-de-la-voie-professionnelle.html>

➤ Information des candidats

Les candidats sont informés en amont des modalités d'évaluation par CCF, objectifs visés, organisation, définition des épreuves. La connaissance des attendus mentionnés dans les grilles peut les guider dans la préparation de leur dossier pour les épreuves concernées.

Ils sont informés à l'avance des date(s) et horaire(s) de l'évaluation par écrit par une inscription dans le carnet de correspondance. Il n'y a pas lieu d'envoyer des convocations individuelles à domicile.

Pour les évaluations nécessitant un dossier préparé par l'élève, un émargement sera fait lors de sa remise au professeur afin d'éviter tout litige.

La note attribuée à l'issue de chaque évaluation est proposée au jury, cette dernière ne doit pas être communiquée.

➤ Calendrier

Les évaluations sont organisées lorsque les élèves sont prêts, dans tous les cas, pendant les périodes fixées par le référentiel. Le chef d'établissement ainsi que le chef de travaux sont informés de l'organisation prévue pour les évaluations : dates, heures, lieux, noms, qualités et coordonnées des professionnels qui participent.

➤ Participation des professionnels

Conformément au règlement d'examen, un professionnel est dans la mesure du possible associé à la mise en œuvre de l'évaluation en centre de formation. Aucune rémunération n'est prévue dans ce cadre, en conséquence, la participation des professionnels est sur la base du volontariat, le chef de travaux leur adresse une invitation après contact par les enseignants et information des dates du CCF.

➤ Support d'évaluation

Seule la **sous épreuve E32** (Organisation d'une intervention à domicile) de l'option « à domicile » demande la préparation par les enseignants d'une situation d'évaluation. Les autres épreuves organisées en centre de formation s'appuient sur un dossier réalisé par le candidat à partir des observations et des éléments recueillis lors des PFMP.

Les supports d'évaluation de l'épreuve E 32 dans l'option « à domicile » peuvent être identiques ou non pour un même groupe de candidats évalués lors d'une même séance.

Une **situation** d'évaluation est une situation qui permet la réalisation d'une activité dans un contexte donné.

Elle doit être définie à partir des éléments suivants :

- la définition de l'activité à réaliser en conformité avec la définition de l'épreuve d'examen : **une présentation orale suivie d'un entretien** pour l'ensemble des évaluations en centre de formation ;
- les conditions de réalisation, temps imparti (Exposé de 10 min, suivies de 20 min entretien), les documents ressources (dossier précisant le contexte professionnel pour E 32 à domicile), matériels de communication mis à disposition (E33) ;
- les compétences évaluées ;
- les critères d'évaluation en référence aux grilles d'évaluation ;
- le barème de notation.

Chaque situation d'évaluation doit comporter :

Un contexte et une situation professionnelle pris dans le cadre du secteur de l'aide à domicile, précisant les caractéristiques de l'équipe à gérer, les personnes à aider (besoins, attentes,...).

Des informations qui permettront à l'élève :

- d'organiser, une intervention et une réunion pour une équipe réduite ;
- de gérer des documents de la vie quotidienne.

Des pistes de questionnement sur les savoirs associés en lien avec la situation proposée.

Le support d'évaluation sera présenté de la façon suivante :

 académie Amiens <small>Ministère de l'Éducation Nationale République Française</small>	Centre de formation :	BCP Accompagnement Soins et Services à la Personne Option « à domicile »
	Nom et prénom du candidat :	Session 20.... U 32 : Organisation d'une intervention à domicile
<u>1. ACTIVITE DEMANDEE</u> Epreuve orale Elle s'appuie selon la définition de l'épreuve sur un dossier composé : <ul style="list-style-type: none">- d'une description du contexte professionnel avec différents documents ressources issus du monde professionnel,- de l'activité à mener pour que le candidat puisse effectuer des choix et s'organiser.		
<u>2. CONDITIONS DE REALISATION</u> <ul style="list-style-type: none">- Temps imparti : Temps de préparation : 1 h 30, Exposé et entretien : 30 min		
<u>3. PERFORMANCES ATTENDUES</u> Réalisation du travail demandé conformément aux critères de réussite précisés sur la grille d'évaluation <i>(Les grilles d'évaluation auront été explicitées au préalable au candidat).</i>		

➤ **Déroulement des évaluations**

L'évaluation d'un ou plusieurs candidats est réalisée **dans le cadre des horaires habituels des enseignements professionnels** sans que les autres élèves ne soient libérés. Ils peuvent être placés en situation d'apprentissage, d'entraînement en autonomie, de recherches documentaires...

Il est également possible de faire revenir l'élève une demi-journée sur le temps des périodes de formation en milieu professionnel.

➤ **Absences**

Deux cas peuvent se présenter : l'absence est **justifiée** ou **non justifiée**.

- Lorsqu'un candidat est absent pour un **motif dûment justifié** à une ou plusieurs situations d'évaluation, une **autre date** doit lui être proposée pour la ou les situation(s) manquée(s).
- L'absence **non justifiée** d'un candidat à une ou plusieurs situations d'évaluation constitutives d'une épreuve ou unité donne lieu à l'attribution de la **note zéro à chaque situation d'évaluation manquée**. Dans le cas d'une situation **unique**, il est noté "**absent**" pour l'unité évaluée et **le diplôme ne peut être délivré**.

La mise en œuvre du CCF relevant de la **compétence du chef d'établissement**, il lui appartient d'apprécier le motif de l'absence.

➤ **Recueil des notes des évaluations**

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est responsable de la synthèse de l'évaluation et de sa retranscription en note de CCF sur la grille correspondant à l'épreuve pour chaque candidat. Les notes doivent être reportées sur le relevé récapitulatif dans le dossier de CCF du candidat concerné. Les notes des évaluations par CCF ne sont jamais communiquées aux candidats ni prises en compte dans les moyennes trimestrielles. Elles sont proposées au jury de délibération de la session.

6. Dossier CCF à constituer pour chaque candidat (voir documents en annexe)

A l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, en vue du jury final, **un dossier individuel d'évaluation par contrôle en cours de formation** (tirage A3, formant chemise) comprenant :

- **la fiche individuelle de synthèse des notes obtenues** en Contrôle en Cours de Formation,
- Les attestations de formation en entreprise,
- Les grilles d'évaluation pour chacune des épreuves, en centre de formation et en PFMP,
- Le sujet de la situation pour la sous épreuve U 32 « à domicile ».

Le dossier individuel d'évaluation par contrôle en cours de formation et les **supports d'évaluation** des candidats sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale en cas de litige. Ils sont conservés pendant un an dans l'établissement à l'issue de la session considérée en cas de recours.

ANNEXES

**Dossier d'évaluation par contrôle en cours de formation
Baccalauréat Professionnel**

« Accompagnement, Soins, Services à la Personne »

Options A « A DOMICILE » et B « EN STRUCTURE »

	BAC PROFESSIONNEL	SESSION 20..
	Accompagnement, soins et services à la personne	Coefficient 4
	Sous-Epreuve E13	Nom/Prénom du candidat :
	Conduite d'un projet d'accompagnement Options <input type="checkbox"/> « à domicile » <input type="checkbox"/> « en structure »	_____
	Contrôle en Cours de Formation en centre de formation	_____

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation	Niveau atteint				Note
		TS	S	I	TI*	
C 1.2. Communiquer avec équipe, autres professionnels, services, partenaires						
C1.2.3. Rédiger, mettre en forme et diffuser un document professionnel C1.2.4 Assurer une veille des documents professionnels	- Le projet est présenté de façon lisible avec des informations exhaustives, dans le respect des règles en vigueur du secteur professionnel. - Les différents documents professionnels présentés sont mis à jour. - Les destinataires de ces documents sont identifiés de manière pertinente.					/3
C 3.2. Elaborer le projet individualisé, le projet de vie						
C.3.2.1. Repérer les habitudes de vie, les attentes de la personne C.3.2.2. Identifier évaluer les besoins et capacités C.3.2.3. Etablir un bilan de la situation, déterminer les priorités	- Les habitudes de vie et des souhaits de la personne sont identifiés et/ou respectés. - L'intimité et la vie privée de la personne sont respectées. - Les capacités et les difficultés de la personne sont évaluées. - Le diagnostic de la situation est posé. - Un bilan de la situation est effectué. - Les priorités d'actions sont retenues en collaboration avec l'équipe, l'entourage.					/3
C.3.2.4. Formaliser ou participer à la formalisation d'un projet individualisé C.3.2.5. Participer à la mise en œuvre du projet C.3.2.6. Participer au suivi et à l'évaluation du projet individualisé, du projet de vie	- Les règles du secret professionnel et les principes éthiques sont respectés. - Les modalités de suivi du projet sont précisées. - Les activités proposées s'inscrivent dans le cadre fixé pour le projet. - L'analyse est partagée avec l'équipe et/ou son entourage. - Le bilan est mesurable. - La satisfaction de la personne est évaluée. - Des pistes d'amélioration éventuelles sont formulées.					/3
C.3.4. Concevoir et mettre en œuvre des activités acquisition, de maintien de l'autonomie et de la vie sociale						
C.3.4.1. Choisir une ou des activités pour une personne, un groupe C.3.4.2. Favoriser l'accès aux apprentissages du jeune handicapé (en structure) C.3.4.5. Conduire, évaluer une activité individuelle (vie quotidienne, activité motrice, d'éveil, de maintien de l'autonomie, de loisirs)	- Les activités proposées répondent aux besoins ciblés et respectent les objectifs du projet. - Le moment de l'activité est programmé de manière judicieuse. - Le choix des activités et supports d'activités est adapté aux potentialités de la personne. - La conduite d'activité est réalisée de manière bienveillante (stimulante, valorisante) et participative.					/5

Justifications à partir des savoirs associés		TS	S	I	TI	Note
<p>Sciences Médico-Sociales</p> <p>2.2 Le projet individualisé, de vie, personnalisé, d'accompagnement</p> <p>2.8 La relation personne aidante/personne aidée</p> <p>3.2 La communication écrite</p> <p>TP et technologie associée</p> <p>1.1 Apprentissages et handicap (option structure)</p> <p>1.2 Conduites activités</p> <p>Autre savoir associé (préciser) :</p>	<p><i>Indiquer brièvement les questions posées :</i></p>					/3
Exposé et entretien avec le jury (exposé de 15 min et entretien de 30 min)						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des consignes concernant les éléments attendus • Expression orale claire (débit, élocution,...), qualité de l'écoute • Utilisation d'un vocabulaire professionnel 						/3
Total						/20

Appréciation globale : **Justification obligatoire si note <10**

**(TS) Très satisfaisant (S) Satisfaisant (I) Insuffisant (TI) Très insuffisant*

➔ En absence du dossier produit par le candidat à la date fixée, celui-ci ne peut être interrogé et la note "0" est attribuée à cette sous-épreuve

Date :

Noms, qualité et signature des évaluateurs :

 	BAC PROFESSIONNEL Accompagnement, soins et services à la personne	SESSION 20..
	Sous-Epreuve E31 Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile Option « à domicile »	Coefficient 4 Nom/Prénom du candidat : _____ _____
	Contrôle en Cours de Formation en milieu professionnel	

L'évaluation de cette sous-épreuve :

⇒ porte sur des compétences mises en œuvre dans l'accompagnement des actes de la vie quotidienne au domicile lors d'une période en milieu professionnel d'une durée d'au moins 4 semaines.

⇒ s'effectue par le tuteur après observation de l'ensemble de la période. La proposition de note est établie conjointement par le tuteur et un enseignant de techniques professionnelles.

Dates de la PFMP

Du au (..... semaines)

Date du bilan

Cachet du centre de formation

Cachet de la structure d'accueil

Nom et qualité du ou des professionnel(s) participant à l'évaluation et signature(s)

NOM du professeur d'enseignement professionnel et signature

NOM de l'élève et signature

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation	TS	S	I	TI*	Note
C1.1 Accueillir, communiquer avec la personne, sa famille, son entourage	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources et contraintes liées à la personne, à son environnement sont prises en compte - La confidentialité, la convivialité, le confort et la sécurité de la personne et de son entourage sont respectés - L'attitude et les comportements de la personne sont pris en compte - Le langage et le comportement sont adaptés à la situation, la demande est reformulée si nécessaire 					/2
C1.2 Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le recueil des informations est exact, pertinent et fiable - L'outil de communication est utilisé (cahier de vie...) - Les informations entre les différents intervenants (famille professionnels...) sont correctement transmises 					/2
C2.1 Organiser le travail à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités de travail sont planifiées en respectant les priorités (besoins des personnes, contraintes horaires, du service...) - Les limites de compétences sont connues et respectées - La législation du travail est connue et respectée 					/1
C2.3 Participer au contrôle et à la gestion de la qualité en respectant les habitudes de vie de la personne	<ul style="list-style-type: none"> - Les dangers potentiels sont identifiés - Les risques professionnels sont analysés - Les moyens de prévention sont adaptés 					/1
C2.4 Gérer les stocks et matériels	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins en produits et matériels sont évalués 					/1
C3.1 Assurer l'hygiène de l'environnement de la personne ¹ ↳ Mettre en œuvre des techniques de nettoyage et d'entretien du linge ↳ Surveiller et maintenir l'état de fonctionnement du lit, des aides techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'hygiène, de sécurité, d'économie et d'ergonomie sont respectées - Le tri du linge, le lavage et repassage et la réfection courante du linge sont assurés - Les anomalies sont signalées - Le résultat obtenu est de qualité 					/3
C3.3 Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation ² ↳ Aider à la réalisation de soins d'hygiène corporelle de la personne ↳ Aider à l'habillage et au déshabillage ↳ Assurer la réfection d'un lit inoccupé ↳ Installer ou aider à la mobilisation des personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'hygiène, de sécurité, d'économie et d'ergonomie sont respectées - Prise en compte de l'autonomie et des souhaits de la personne - La pudeur et le confort de la personne sont respectés - Le comportement relationnel et la communication sont adaptés 					/4
C3.5 Surveiller l'état de santé de la personne et intervenir en conséquence ³	<ul style="list-style-type: none"> - Les changements de comportement et les signes observables (détresse, douleur...) sont repérés - Les informations sont transmises aux professionnels compétents - Le caractère urgent d'une situation est identifié et signalé - L'aide à la prise de médicaments est adapté dans le respect de la législation en vigueur 					/3
C3.6 Concevoir et préparer des collations, des repas équilibrés conformes à un régime et aider à la prise des repas	<ul style="list-style-type: none"> - Les menus élaborés sont équilibrés, conforme au régime de la personne et prennent en compte ses goûts, son budget et ses habitudes alimentaires - Les techniques de préparation de collations et de repas respectent les règles d'hygiène, de sécurité, d'économie et d'ergonomie - L'installation de la personne est confortable et sécurisée, ses capacités sont prises en compte - Selon les normes en vigueur, les préparations sont : ↳ maintenues ou remises en température ↳ conditionnées et conservées 					/3
Note						/20
Appréciation globale : <i>Justification obligatoire si note <10</i>						

*(TS) Très satisfaisant (S) Satisfaisant (I) Insuffisant (TI) Très insuffisant

1-2-3 - Attention : l'élève doit obligatoirement avoir le niveau « Satisfaisant » aux compétences C3.1 – C3.3 – C3.5 pour avoir la moyenne sur 20.

Cahier des charges - CCF en BCP ASSP – Académie d'Amiens – Octobre 2015

 <small>Ministère de l'Éducation Nationale</small> <small>REPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	BAC PROFESSIONNEL	SESSION 20..
	Accompagnement, soins et services à la personne	Coefficient 2
	Sous-Epreuve E32 Organisation d'interventions à domicile Option « à domicile »	Nom/Prénom du candidat : _____ _____
	Contrôle en Cours de Formation en centre de formation	

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation	TS	S	I	TI*	Note
C1.2 Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires						
C 1.2.2 Choisir et utiliser l'outil de communication	- L'outil adapté à la situation est choisi et respecté. - L'outil de communication est maîtrisé.					/3
C 1.2.6. Préparer une réunion de travail	- Un ordre du jour adapté à la thématique est rédigé. - Préparation des documents nécessaires. - Choix des supports de communication adaptés.					
C 1.2.7. Animer une réunion de travail	- Les objectifs de la réunion sont clairement annoncés. - Les points abordés et/ou essentiels sont correctement reformulés. - La clôture de la réunion et les suites à donner sont formulées.					
C 2.1 Organiser le travail en équipe professionnelle						
C 2.1.1. S'inscrire dans une équipe pluri professionnelle	- Les statuts, les compétences des différents membres de l'équipe sont identifiés. - Les limites de positionnement de sa fonction sont connues. - Les informations en équipe sont partagées et transmises. - Les facteurs facilitant le travail d'équipe sont repérés.					/5
C 2.1.3. Etablir le planning de travail et des activités des membres d'une équipe	- Les situations des usagers et les compétences des membres de l'équipe sont prises en compte. - La législation du travail en vigueur et les contraintes de service sont respectées.					
C 2.1.4. Participer à l'évaluation des personnels	- Les activités du personnel par rapport au travail prescrit sont justement appréciées. - Les critères d'évaluation sont pris en compte.					
C 2.1.5. Identifier les besoins de formation des personnels d'une équipe	- Les besoins de formation sont repérés et identifiés.					
C.3.8. Gérer des documents de la vie quotidienne						
C 3.8.1. Renseigner les documents administratifs courants	- Les documents administratifs sont correctement renseignés ou une production écrite adaptée est rédigée. - Les documents nécessaires sont sélectionnés.					/5
C 3.8.2. Proposer différentes modalités de classement des documents de la vie quotidienne	- Le mode de classement est adapté à la situation de l'utilisateur. - Les délais et de la durée d'archivage des documents sont respectés.					
C 3.8.3. Aider à l'élaboration d'échéancier C 3.8.4. Assurer le suivi des démarches engagées	- Le document est adapté et fonctionnel. - Le suivi régulier des démarches engagées est prévu/assuré.					

*(TS) Très satisfaisant (S) Satisfaisant (I) Insuffisant (TI) Très insuffisant

	BAC PROFESSIONNEL	SESSION 20..
	Accompagnement, soins et services à la personne	Coefficient 2
	Sous-Epreuve E33 Aménagement et équipement de l'espace privé Option « à domicile »	Nom/Prénom du candidat : _____ _____
Contrôle en Cours de Formation en centre de formation		

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation	TS	S	I	TI *	Note
C 2.4 Gérer les stocks et les matériels						
C 2.4.3. Rédiger un bon de commande assurer le suivi des commandes	- Les commandes sont effectuées dans le respect des contraintes. - Les livraisons (qualité, quantité) sont correctement vérifiées. - Le document est correctement renseigné.					/5
C 2.4.4. Assurer le suivi des contrats de location, de maintenance	- L'échéance des contrats est régulièrement vérifiée. - Le renouvellement est anticipé.					
C 3.3 Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation						
C 3.3.8. Proposer des aménagements d'espaces pour favoriser l'autonomie et prévenir les accidents	- Les besoins, habitudes et souhaits de la personne sont respectés. - Les propositions sont justifiées en collaboration avec l'équipe professionnelle : adaptation fonctionnelle confortable, non dangereuse, en adéquation avec les possibilités de la personne et de l'environnement. - L'attitude est éducative (prévention, surveillance, communication, information).					/8
Justifications à partir des savoirs associés en Techniques professionnelles et technologies associées <i>Indiquer les questions posées au dos de la feuille.</i>						
Ergonomie-soins ↳ Matériels d'aide à la mobilisation et aux déplacements lève-malade, planche de transfert, poignée de traction, draps de transfert, déambulateur, fauteuil roulant, cannes,... Services à l'utilisateur ↳ Facteurs d'hygiène et de confort qualité de l'air, confort thermique, confort acoustique et confort visuel ↳ Agencement et équipement des locaux pour l'accessibilité et la sécurité						/4
Autre savoir associé, à préciser :						
Exposé et entretien avec le jury (exposé 10 min et entretien 20 min)						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des consignes concernant les éléments attendus • Choix et maîtrise de l'outil de présentation • Respect du temps imparti • Expression orale claire (débit, élocution,...) • Détachement par rapport aux notes • Utilisation d'un vocabulaire professionnel • Qualité de l'écoute 						/3
Total						/20

Appréciation globale : A noter au dos de la feuille, justification obligatoire si note <10

➔ En absence du dossier produit par le candidat à la date fixée, celui-ci ne peut être interrogé et la note "0" est attribuée à cette sous-épreuve

Date :

Noms, qualité et signatures des évaluateurs :

**Dossier individuel du Contrôle en Cours de
Formation
Baccalauréat Professionnel
Accompagnement, Soins, Services à la
Personne
Option A « A DOMICILE »**

Le dossier du candidat contient :

- Les situations d'évaluation
- Les grilles de notation
- Les attestations des périodes de formation en milieu professionnel

<u>Nom/Prénom du candidat :</u>	Session 201.
<u>Nom et Adresse de l'établissement :</u>	

Sous-épreuves	Notes Obtenues /20	Notes Coefficientées	Nom et Signature de l'enseignant
Sous-épreuve U13 <i>Conduite d'un projet d'accompagnement</i>		/80	
Sous-épreuve U31 <i>Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile</i>		/80	
Sous-épreuve U32 <i>Organisation d'intervention à domicile</i>		/40	
Sous-épreuve U33 <i>Aménagement et équipement de l'espace privé</i>		/40	
TOTAL			/240

 	BAC PROFESSIONNEL	SESSION 20....
	Accompagnement, soins et services à la personne	Coefficient 4
	Sous-épreuve E31 Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure	Nom/Prénom du candidat : _____ _____ _____
	Contrôle en Cours de Formation en milieu professionnel option B « en structure »	

Activités réalisées et évaluées au cours de la PFMP

⇒ L'évaluation porte sur des compétences mises en œuvre lors des activités suivantes :

- Soins d'hygiène et de confort auprès d'adultes non autonomes,
- Techniques de manutention,
- Préparation et service de collations et distribution des repas,
- Surveillance de l'état de santé,
- Maintien de l'hygiène de l'environnement de la personne.

Public accueilli :

Dates de la PFMP

Du au (..... semaines)

Date du bilan :

Cachet du centre de formation	Cachet de la structure d'accueil

NOM et qualité du ou des professionnel(s) participant à l'évaluation et signature(s)

NOM du professeur d'enseignement professionnel et signature	Nom de l'élève et signature

Compétences	Exemples d'indicateurs d'évaluation	TS	S	I	TI*	Note
C1.2 Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le recueil et la sélection des informations sont fiables et pertinents. - Les technologies de l'informatique et de la communication sont utilisées (si logiciel de soins). - Les informations sont transmises correctement pour assurer la continuité des soins. - Le positionnement professionnel est adapté et respecte l'éthique de la personne au cours des interventions. 					/2
C 2.1 Organiser le travail en équipe professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Le stagiaire se situe dans une équipe professionnelle. - La planification des activités de travail en adéquation avec les besoins de la personne et des obligations du service est respectée. 					/4
C2.2 Participer à la formation et à l'encadrement de stagiaires Accueillir de nouveaux agents, des bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> - Le service, les personnels et leurs fonctions sont présentés. - Les modalités de réalisation des techniques professionnelles sont présentées et justifiées. 					
C 2.3 Participer au contrôle et à la gestion de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnels et les instances chargés de la gestion et du contrôle qualité sont repérés. - Les documents et/ou outils d'une démarche qualité sont identifiés et utilisés. - Les risques professionnels sont repérés au niveau des zones et/ou lors de situations professionnelles. 					
C 2.4 Gérer les stocks et les matériels	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi de l'état des stocks est réalisé correctement. - L'estimation des volumes et de la rotation des stocks est réaliste. - Les anomalies sont signalées. 					
C 3.1 Assurer l'hygiène de l'environnement de la personne 1	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de bio nettoyage sont correctement mise en œuvre. - Les lits, aides techniques,... sont maintenus en état de fonctionnement. - Les circuits du linge, des matériels et des déchets sont respectés. 					/4
C 3.3 Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation 2	<ul style="list-style-type: none"> - Les soins d'hygiène corporelle adulte (toilette, douche, bain) adaptés à l'état de la personne sont réalisés. - L'installation et l'aide à la mobilisation pour le repos, les déplacements et les activités sont réalisés. - La prévention des risques d'alitement prolongé est envisagée. 					/5
C 3.5 Surveiller l'état de santé de la personne et intervenir en conséquence 3	<ul style="list-style-type: none"> - Le comportement relationnel, social et l'attitude sont observés. - Les paramètres vitaux sont observés et/ou mesurés. - Les signes de détresse, les anomalies sont identifiés et transmis aux professionnels concernés. - La douleur est identifiée. - L'aide à la prise de médicament est adaptée et réalisée sous le contrôle direct de l'infirmière (La préparation des médicaments ainsi que la validation de l'administration sont effectuées par l'infirmière). 					/3
C 3.6 Préparer des collations, distribuer des repas équilibrés conformes à un régime et aider à la prise des repas	<ul style="list-style-type: none"> - La participation à la préparation des collations est effective. - La planification du service lors de la distribution est respectée. - Les collations ou les repas sont distribués en respectant les habitudes de la personne et son régime éventuel. - Les boissons en prévention de la déshydratation sont distribuées. - La personne est installée de façon confortable et sécurisée pour le repas ou la collation. - L'aide à la prise des repas est adaptée aux besoins et à l'autonomie de la personne. 					/2
Proposition de note						.../20
Appréciation globale : justification obligatoire si note <10						

1, 2, 3 Attention : l'élève doit obligatoirement avoir le niveau « Satisfaisant » aux compétences C3.1 – C3.3 – C3.5 pour avoir la moyenne /20.

*(TS) Très satisfaisant (S) Satisfaisant (I) Insuffisant (TI) Très insuffisant

 	BAC PROFESSIONNEL	SESSION 20..
	Accompagnement, soins et services à la personne	Coefficient 2
	Sous-épreuve E32 Projet d'animation	Nom/Prénom du candidat : _____ _____ _____
	Contrôle en Cours de Formation en milieu professionnel option B « en structure »	

Activités réalisées et évaluées au cours de la PFMP	
⇒ <i>Conception et conduite de tout ou partie d'un projet d'animation et/ou d'activités collectives</i>	
Description du projet conduit et/ou d'activité(s) collective(s) :	
Dates de la PFMP	
Du au (..... semaines)	
Date du bilan	
Cachet du centre de formation	Cachet de la structure d'accueil
NOM et qualité du ou des professionnel(s) participant à l'évaluation et signature(s)	
NOM du professeur d'enseignement professionnel et signature	Nom de l'élève et signature

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation	TS	S	I	TI*	Note
C1.1 - Accueillir, communiquer avec la personne, sa famille, son entourage						
C1.1.1. Organiser les conditions matérielles de l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources et contraintes liées à la personne et à l'environnement professionnel sont prises en compte. - Les conditions d'accueil sont organisées en respectant la confidentialité, la convivialité, le confort et la sécurité de la personne et de son entourage. 					/2
C1.1.2. Créer une situation d'échange, favoriser le dialogue, l'expression de la personne, la coopération de la famille et de l'entourage	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles déontologiques sont respectées. - La tenue et l'attitude sont adaptées. - L'écoute, l'expression, le questionnement sont de qualité. - La reformulation est faite, si nécessaire. 					/2
C1.1.3. Analyser la demande	<ul style="list-style-type: none"> - La demande est identifiée. - Le questionnement est pertinent. - Les priorités, l'urgence sont déterminés. 					/2
C1.1.4. Adapter sa réponse aux différentes situations de conflit et d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> - L'attitude et les comportements de la personne sont pris en compte. - Le langage et le comportement sont adaptés à la situation et au public. - La réponse est pertinente et rapide. - La personne est satisfaite. 					/1
C1.1.5. Orienter les personnes vers les professionnels, les services et les partenaires compétents	<ul style="list-style-type: none"> - Les services ou partenaires sont identifiés. - Les missions des différents services ou partenaires sont pris en compte. - L'orientation dans la limite de ses compétences est pertinente. 					/1
C3.4 Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale						
C3.4.3. Concevoir un projet d'animation	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources, les partenaires sont identifiés. - Les contraintes sont respectées. - Les étapes du projet sont formalisées. - Le réalisme et la faisabilité du projet sont mesurés. - Les aspirations, souhaits des personnes et de son entourage sont pris en compte. - Des actions de communication autour du projet sont mises en place. 					/12
C3.4.4. Conduire et évaluer un projet d'animation	<ul style="list-style-type: none"> - Les critères d'évaluation sont pertinents. - Le bilan est objectif. - Les propositions de remédiations sont adaptées. - Les activités sont gérées au quotidien et s'adaptent aux situations nouvelles. 					
Et/ou C3.4.6. Conduire et évaluer une activité collective (vie quotidienne, activités motrices, d'éveil, de maintien de l'autonomie, de loisirs)	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins, souhaits, potentialités et créativité des membres du groupe sont respectés. - Le confort et la sécurité sont respectés. - Tous les participants sont stimulés, valorisés et sollicités. - Les règles de vie collective sont respectées. - Les écarts par rapport aux objectifs fixés sont mesurés. - La personne est satisfaite. - Des pistes d'amélioration sont formulées si besoin. 					
Note						/20
Appréciation globale : Justification obligatoire si note <10						

*(TS) Très satisfaisant (S) Satisfaisant (I) Insuffisant (TI) Très insuffisant

	BAC PROFESSIONNEL	SESSION 20..
	Accompagnement, soins et services à la personne	Coefficient 2
	Sous-Epreuve E33	Nom/Prénom du candidat : _____
	Conduite d'action d'éducation à la santé Option « en structure »	_____
	Contrôle en Cours de Formation en centre de formation	

Compétences	Indicateurs d'évaluation	TS	S	I	TI*	Note
C 1.2 Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires						
C 1.2.2. Choisir et utiliser l'outil de communication	- L'outil choisi est pertinent. - L'outil est maîtrisé (entretien, grille, questionnaire, statistique).					/1
C 3.7 Conduire des actions d'éducation à la santé						
C 3.7.1. Repérer les besoins d'un public sur des aspects simples de la santé	- Les besoins et des demandes d'un public sont repérés et analysés.					/2
C 3.7.2. Repérer les dispositifs en éducation à la santé	- Les moyens et les partenaires ressources de la thématique sont identifiés.					/2
C 3.7.3. Concevoir ou participer à l'élaboration de supports ou d'outils pédagogiques dans le cadre d'une action ou d'un projet	Pour chaque support ou outil, sont présentés et justifiés des : - objectifs, - intérêts pour le public concerné, - matériels et produits nécessaires, - techniques de réalisation et son organisation.					/4
C 3.7.4. Concevoir et mettre en œuvre des actions individuelles ou collectives de promotion de la santé	Le projet est élaboré et mis en œuvre : - calendrier de l'action, - démarches et messages adaptés à la population cible, - mobilisation des ressources partenariales, - respect des contraintes institutionnelles, - recherche de la participation du public, - pertinence de l'évaluation.					/4
Justifications à partir des savoirs associés						
<i>Au moins 4 questions sur différents savoirs associés. Indiquer les questions posées au dos de la feuille</i>						
<p>↳ Biologie et microbiologie appliquées : - Les éléments de physiopathologie inclus dans les différents chapitres ; 7.5. La contraception</p> <p>↳ Nutrition : 3. Régimes alimentaires ; 4. Comportements et habitudes alimentaires</p> <p>↳ Sciences médico-sociales : 1.1. La politique de santé publique : principaux axes de la politique nationale de santé, risques sanitaires, concept de santé, notion de prévention ; 1.4. L'adolescent – Conduites à risque ; 3. 2 La communication écrite ; 3.3 La communication visuelle</p> <p>↳ Techniques professionnelles et technologie associée - Animation – Education à la santé 6. Conduites d'actions d'éducation à la santé, promotion de la santé</p>						/4
Exposé et entretien avec le jury (exposé 10 min et entretien 20 min)						
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des consignes concernant les éléments attendus • Choix et maîtrise de l'outil de présentation • Respect du temps imparti • Expression orale claire (débit, élocution,...) • Détachement par rapport aux notes • Utilisation d'un vocabulaire professionnel • Qualité de l'écoute 						/3
TOTAL						/20

Appréciation globale : **Justification obligatoire au dos de la feuille si note <10**

➔ En **absence du dossier** produit par le candidat à la date fixée, celui-ci ne peut être interrogé et la note "0" est attribuée à cette sous-épreuve

*(TS) Très satisfaisant (S) Satisfaisant (I) Insuffisant (TI) Très insuffisant

Date :

Noms et signatures des évaluateurs :

**Dossier individuel du Contrôle en Cours de
Formation
Baccalauréat Professionnel
Accompagnement, Soins, Services à la
Personne
Option B « EN STRUCTURE »**

Le dossier du candidat contient :

- Les situations d'évaluation
- Les grilles de notation
- Les attestations des périodes en milieu professionnel

<u>Nom/Prénom du candidat :</u>	Session 201.
<u>Nom et Adresse de l'établissement :</u>	

Sous-épreuves	Notes Obtenues /20	Notes Coefficientées	Nom et Signature de l'enseignant
Sous-épreuve U13 <i>Conduite d'un projet d'accompagnement</i>		/80	
Sous-épreuve U31 <i>Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure</i>		/80	
Sous-épreuve U32 <i>Projet d'animation</i>		/40	
Sous-épreuve U33 <i>Conduite d'action à la santé</i>		/40	
TOTAL			/240